

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

M. Serge Fontaine, maire  
Mme Nathalie Lemelin, conseillère  
Mme Lorraine Denis, conseillère  
M. Christian Beaudry, conseiller  
M. Christian Massé, conseiller  
M. Mario Côté, conseiller

Est absent : M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par M. Serge Fontaine, maire de Racine.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;
- 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2016;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS  
(30 minutes maximum) :**

**5 ADMINISTRATION :**

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 5 janvier 2017;

**6 CORRESPONDANCE :**

- 6.1 Liste des correspondances;

**7 RÈGLEMENT :**

- 7.1 Adoption règlement numéro 275-11-2016 protection des sources d'eau potable et des opérations visant l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;
- 7.2 Avis de motion règlement numéro 277-01-2017 modifiant le règlement numéro 262-01-2016 de la rémunération des membres du conseil;
- 7.3 Avis de motion règlement numéro 278-01-2017 modifiant le règlement numéro 257-04-2015 pour l'augmentation du fonds de roulement;
- 7.4 Avis de motion règlement numéro 279-01-2017 sur les permis et certificats modifiant le règlement numéro 127-12-2006;
- 7.5 Avis de motion règlement numéro 280-01-2017 remplaçant le règlement numéro 261-01-2016 interdisant l'épandage durant certains jours;
- 7.6 Avis de motion règlement numéro 281-01-2017 décrétant les coûts de licences et permis du règlement général 265-02-2016;

**8 RÉOLUTIONS :**

- 8.1 Acceptation du plus bas soumissionnaire pour couvrir le règlement d'emprunt numéro 183-05-2011 pour un billet d'un montant total de 209 900 \$;

- 8.2 Acceptation du taux d'intérêt pour le règlement d'emprunt de 209 900 \$ pour couvrir le règlement d'emprunt numéro 183-05-2011 et autorisation de signature du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 8.3 Dons et subventions – budget discrétionnaire maire;
- 8.4 Demande de subvention – Les Grands Concerts de la Montagne;
- 8.5 Adhésion au programme Trio-étudiants 2017;
- 8.6 Renouvellement adhésion CRÉE;
- 8.7 Renouvellement adhésion Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);
- 8.8 Approbation achat d'un camion échelle;
- 8.9 Renouvellement de l'Entente de partenariat – circuit électrique;
- 8.10 Dérogation mineure, 112 rue de la Rivière (Mme Micheline Lavoie);
- 8.11 Dérogation mineure, 266 Route 243 (Mme Josée Larouche);
- 8.12 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique avec la MRC du Val-Saint-François;
- 8.13 Appel de candidature médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;
- 8.14 Collecte des matières organiques (compostage) – commerces et industries;
- 8.15 Demande à Bell mobilité – augmentation couverture téléphonique sur le territoire de Racine;

## 9 QUESTIONS DIVERSES

## 10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

## 11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-01-001

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2017-01-002

#### 3.1. Séance ordinaire du 5 décembre 2016

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

2017-01-003

#### 3.2. Séance extraordinaire du 8 décembre 2016

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2016, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 13.

Les sujets suivants ont été discutés:

Nouvelle taxe camping plage mckenzie, budget 2017, taxe composte, bande de terrain J.-A. Bombardier et le point 7.5.

#### **5. ADMINISTRATION :**

##### **5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 5 janvier 2017**

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de cent trente-quatre mille deux cent douze dollars et huit cents (134 212.08 \$), couvrant la période du 25 novembre 2016 au 5 janvier 2017, soit adoptée.

QUE la facture pour Avizo numéro 191608 au montant de 1 638.39 \$ soit mise en attente de la fin des travaux avant d'émettre le paiement.

#### **6. CORRESPONDANCE :**

##### **6.1. Liste des correspondances**

La liste des correspondances reçues au mois de novembre est remise aux membres du conseil.

#### **7. RÈGLEMENTS:**

##### **7.1. Adoption du règlement numéro 275-11-2016 protection des sources d'eau potable et des opérations visant l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 275-11-2016 protection des sources d'eau potable et des opérations visant l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

##### **7.2. Avis de motion règlement numéro 277-01-2017 modifiant le règlement numéro 262-01-2016 de la rémunération des membres du conseil**

2017-01-004

2017-01-005

2017-01-006

Avis vous est par les présentes donné par M. Christian Massé, conseiller, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le 6 février 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 277-01-2017.

Ledit règlement modifie la rémunération des membres du conseil.

2017-01-007

**7.3. Avis de motion règlement numéro 278-01-2017 modifiant le règlement numéro 257-04-2015 pour l'augmentation du fonds de roulement**

Avis vous est par les présentes donné par M. Christian Beaudry, conseiller, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le 6 février 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 278-01-2017.

Ledit règlement est pour l'augmentation du fonds de roulement.

2017-01-008

**7.4. Avis de motion règlement numéro 279-01-2017 sur les permis et certificats modifiant le règlement numéro 127-12-2006**

Avis vous est par les présentes donné par M. Mario Côté, conseiller, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le 6 février 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 279-01-2017.

Ledit règlement modifie la tarification des permis et certificats.

2017-01-009

**7.5. Avis de motion règlement numéro 280-01-2017 remplaçant le règlement numéro 261-01-2016 interdisant l'épandage durant certains jours**

Avis vous est par les présentes donné par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le 6 février 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 280-01-2017.

Ledit règlement remplace le règlement numéro 261-01-2016 interdisant l'épandage durant certains jours.

2017-01-010

**7.6. Avis de motion règlement numéro 281-01-2017 décrétant les coûts de licences et permis du règlement général 265-02-2016**

Avis vous est par les présentes donné par Mme Lorraine Denis, conseillère, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le 6 février 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 281-01-2017.

Ledit règlement détermine les coûts des licences et permis du règlement général 265-02-2016.

**8. RÉOLUTIONS :**

2017-01-011

**8.1. Acceptation du plus bas soumissionnaire pour couvrir le règlement d'emprunt numéro 183-05-2011 pour un billet d'un montant total de 209 900 \$**

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2017 au montant de 209 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 183-05-2011;

QUE ce billet est émis au prix de 98,18100 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit

11 600 \$	1,50 %	18 janvier 2018
11 900 \$	1,60 %	18 janvier 2019

12 300 \$	1,85 %	18 janvier 2020
12 500 \$	2,00 %	18 janvier 2021
161 600 \$	2,20 %	18 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2017-01-012

**8.2. Acceptation du taux d'intérêt pour le règlement d'emprunt de 209 900 \$ pour couvrir le règlement d'emprunt numéro 183-05-2011 et autorisation de signature du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Racine souhaite emprunter par billet un montant total de 209 000 \$ ;

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de
183-05-2011	209 900 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 209 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 183-05-2011 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	11 600 \$
2019	11 900 \$
2020	12 300 \$
2021	12 500 \$
2022	12 900 \$ (à payer en 2022)
2022	148 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Racine émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 183-05-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2017-01-013

**8.3. Dons et subventions – budget discrétionnaire maire**

Il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil alloue un budget annuel discrétionnaire de 1 000 \$ au maire à des fins de subventions ou dons à partir du poste budgétaire 02-190-00-959.

2017-01-014

#### **8.4. Demande de subvention – Les Grands Concerts de la Montagne**

CONSIDÉRANT la demande de subvention pour l'événement Les Grands Concerts de la Montagne ;

CONSIDÉRANT l'implication de la Farandole de Racine ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement rejoint 5 paroisses environnantes;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accorde un montant de 100 \$ à l'événement Les Grands Concerts de la Montagne.

2017-01-015

#### **8.5. Adhésion au programme Trio-étudiants 2017**

CONSIDÉRANT les nombreux objectifs et impacts sur les emplois étudiants disponibles dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE le programme mise sur la formation et l'encadrement des jeunes afin de leur fournir une préparation adéquate et une expérience de travail enrichissante ;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine accepte de contribuer au programme pour un montant de 1 200.00 \$.

2017-01-016

#### **8.6. Renouvellement adhésion CRÉE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie a pour mission de contribuer au développement économique, social, culturel et communautaire de la région de l'Estrie, par la concertation, la planification et la coordination afin de favoriser l'épanouissement des personnes, des collectivités et des milieux;

CONSIDÉRANT QUE pour devenir membre du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et bénéficier des nombreux avantages que ceux-ci offrent aux municipalités, il n'en coûte que 75 \$ par année;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité autorise la directrice générale, à renouveler l'adhésion auprès du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRÉE);

QUE le conseil autorise la somme de soixante-quinze dollars (75 \$) afin d'avoir accès à tous les services disponibles.

2017-01-017

#### **8.7. Renouvellement adhésion Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)**

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a invité la municipalité à renouveler son adhésion pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme permet de soutenir les comités locaux, de développer des partenariats, de recevoir et vulgariser des informations techniques;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle l'adhésion à l'OBV Yamaska et que le conseil autorise la somme de cinquante dollars (50 \$) pour l'adhésion annuelle.

2017-01-018

#### **8.8. Approbation achat d'un camion échelle**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt souhaite faire l'acquisition d'un camion échelle 100 pieds usagé années comprises entre 1995 et 2005;

ATTENDU QUE la Régie prévoit financer cette acquisition de la manière suivante :

- 100 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de la Régie;
- Balance à payer financée par crédit-bail dont les mensualités pour 2017 seront prises également à même le surplus accumulé non affecté;

ATTENDU QUE la Régie souhaite obtenir l'approbation des municipalités membres de la Régie pour faire l'acquisition d'un camion échelle et pour le mode de financement proposé;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine, autorise la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt à faire l'acquisition d'un camion échelle selon le mode de financement proposé et pour un montant maximum de 250 000 \$ avant taxes.

2017-01-019

#### **8.9. Renouvellement de l'Entente de partenariat – circuit électrique**

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec poursuit le développement du Circuit électrique ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale est arrivée à échéance le 31 décembre 2016 ;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine renouvelle son partenariat pour une durée additionnelle de cinq (5) ans.

2017-01-020

#### **8.10. Dérogation mineure, 112 rue de la Rivière (Mme Micheline Lavoie)**

CONSIDÉRANT QUE la requérante a présenté une demande de dérogation mineure dans le cadre d'une situation existante, de réduire à 1,54 m la marge de recul latérale minimale applicable à un bâtiment principal dans la zone R-4 ;

CONSIDÉRANT QUE la maison a été agrandie vers le sud-est en novembre 1984;

CONSIDÉRANT QUE l'article 213 du règlement de zonage qui était en vigueur lors de l'agrandissement du bâtiment principal exigeait une marge latérale minimale de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage en vigueur (123-12-2006) exige plutôt un minimum de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la propriété sera mise en vente et qu'un certificat de localisation a été préparé le 25 novembre 2014 par l'arpenteur géomètre Martin Plourde (sous le numéro de minute 1500);

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure selon les termes du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 54-99;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande en fonction des critères applicables, de la réglementation en vigueur, de la propriété concernée et des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation d'accorder cette dérogation ne porte aucun préjudice au propriétaire de l'immeuble voisin, le plus rapproché;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder cette dérogation pourrait causer un préjudice important au propriétaire et à l'éventuel l'acheteur;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte cette demande de dérogation mineure afin de réduire à 1,54 m la marge de recul latérale minimale pour la propriété sise au 112, rue de la Rivière, lot numéro 1 824 732, dans la zone R 4.

2017-01-021

#### **8.11. Dérogation mineure, 266 Route 243 (Mme Josée Larouche)**

CONSIDÉRANT QUE la requérante a présenté une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire (poulailler) qui est de 3,51 m;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire a été construit en 2015 sans avoir présenté et obtenu, au préalable, un permis municipal;

CONSIDÉRANT QUE un permis municipal (2016-10-0209) pour aménager ledit bâtiment a été présenté le 6 octobre 2016 et a été refusé le 27 octobre 2016, car l'article 7.10 du règlement de zonage en vigueur numéro 123-12-2006 exige, dans la zone AG-3, une marge de recul arrière minimale de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à réduire à 3,51 m la marge de recul arrière minimale applicable à un bâtiment accessoire dans la zone agricole AG-3;

CONSIDÉRANT QU' au moment de l'achat en septembre 2015, le certificat de localisation a été contesté par le notaire à cause de la rénovation cadastrale, car les limites du lot ne reflétaient pas la réalité;

CONSIDÉRANT QU' un certificat de localisation a été préparé le 12 août 2015 par l'arpenteur géomètre Christian de Passillié (sous le numéro de minute 10424);

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure selon les termes du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 54-99 ;



CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande en fonction des critères applicables, de la réglementation en vigueur, de la propriété concernée et des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation d'accorder cette dérogation ne porte aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder cette dérogation pourrait causer un préjudice important aux propriétaires;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte cette demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation du bâtiment accessoire (poulailler) à 3,51 m de la ligne arrière du lot pour la propriété sise au 266, route 243, lot numéro 1 823 258, dans la zone AG-3.

2017-01-022

#### **8.12. Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique avec la MRC du Val-Saint-François**

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie ;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support conseil : 50 \$ /heure ;
- Ressource cartographie et support technique : 30 \$ /heure ;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité de Racine réserve un montant de 2 400 \$ pour l'année 2017 selon la répartition suivante : 39 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 15 heures pour la ressource cartographique et support technique.

2017-01-023

#### **8.13. Appel de candidature médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés**

CONSIDÉRANT QUE la Médaille du Lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise ;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine propose M. Léonel Bombardier au programme des distinctions honorifiques de la Médaille du Lieutenant-gouverneur.

2017-01-024

#### **8.14. Collecte des matières organiques (compostage) – commerces et industries**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 276-11-2016 pour déterminer le taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2017 ; ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues ;

CONSIDÉRANT le tarif pour la collecte des matières organiques et l'achat de bacs ;

CONSIDÉRANT QUE certains commerces et industries n'ont pas de matières organiques;

À ces causes, il est proposé par Mme Nathalie Lemelin, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil exclue la tarification des commerces et industries à l'exception des commerces avec la catégorie établissement relié à la restauration, marché public d'alimentation institutionnel et communautaire.

2017-01-025

#### **8.15. Demande à Bell mobilité– augmentation couverture téléphonique sur le territoire de Racine;**

CONSIDÉRANT la difficulté des abonnés de Bell mobilité à capter les ondes cellulaires sur le territoire de la municipalité de Racine ;

CONSIDÉRANT QU'avec l'amélioration du réseau cellulaire par Bell mobilité ceux-ci pourraient bénéficier d'un plus grand nombre d'abonnés ;

CONSIDÉRANT l'utilisation du réseau par les employés municipaux et les élus ;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Racine demande à Bell mobilité d'améliorer la couverture du territoire de la municipalité de Racine.

### **9. QUESTIONS DIVERSES :**

### **10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

La période de questions débute à 19h 36 et se termine à 19 h 40.

Les sujets suivants ont été discutés :

Plan triennal d'immobilisation 2017, stationnement aux sentiers de l'Estrie et le point 7.3.

2017-01-026

### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Christian Beaudry, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 40.

---

M. Serge Fontaine  
Maire

---

Mme Mélisa Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière